

# Comment adhérer au SPAGRI ?

[Mise à jour 17/04/2024]

Téléchargez et complétez le bulletin d'adhésion ci-dessous.

Pour connaître le montant de votre cotisation, munissez-vous de votre indice de rémunération (indice majoré, couramment appelé « IM », qui figure sur votre fiche de paie) et contactez-nous par notre [fiche contact](#).

Si vous optez pour le prélèvement automatique (fortement conseillé, périodicité mensuelle), téléchargez et remplissez également le formulaire de prélèvement ci-dessous, et joignez un relevé d'identité bancaire.

Transmettez-nous ensuite le ou les documents signés et datés, par mél ou par courrier postal (adresses sur le bulletin d'adhésion).

Pour toute question, n'hésitez pas à [nous contacter](#) !

> [À quoi sert ma cotisation ?](#)

**Bulletin d'adhésion**



**SPAGRI**

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture  
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

[Bulletin adhésion 2024](#)

**Formulaire de prélèvement automatique**

[Autorisation de prélèvement SEPA](#)